

COMMISSION DE GESTION 2023
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ (ENF)

Objet : GESTION 2023

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère Enfance, Culture et Durabilité est composée de Mme Ruth Walter Etter, membre et M. Kevin Richards, président-rapporteur.

Elle remercie chaleureusement Monsieur le Municipal Vincent Jaques, Madame Roxane Aybek, cheffe du service de la culture et de la durabilité, Monsieur Jean-Philippe Robatti, chef du service de l'enfance ainsi que son adjoint Monsieur Pierre Gfeller, Madame Ludivine Guex, cheffe de l'office de la culture, Monsieur Marc Bungener, chef de l'office de la durabilité, Madame Rossana Carrozza, directrice du site de CVE/UAPE de la Gracieuse, Madame Gaëlle Bürgin, directrice du site de restauration/accueil 7-8P de Beausobre et UAEP Para'l'aile, Monsieur Sébastien Lê, responsable de la bibliothèque, Madame Sonia Cotting Pineiro, assistante de direction, et les collaborateur-ices du restaurant scolaire de Beausobre pour l'organisation de ces rencontres, leur accueil, visites, explications ainsi que les informations et réponses données.

1 RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion de l'ENFANCE, CULTURE ET DURABILITÉ a participé aux séances suivantes en présence de Monsieur le Municipal Vincent Jaques :

Mardi 27 février 2024, 18h-19h45, Place Saint-Louis 2

Introduction, organisation et préparation des séances suivantes avec Mme Sonia Cotting Pineiro

Mardi 12 mars, 18h30-20h10, Ch. des Philosophes 16 (La Gracieuse)

Visite du CVE/UAPE de la Gracieuse avec M. Jean-Philippe Robatti et Mme Rossana Carrozza

Lundi 25 mars, 10h30-13h20, Pl. Saint-Louis 2

Présentation de la direction avec M. Jacques, puis échanges avec M. Marc Bungener

Mardi 27 mars, 8h-9h55, Pl. du Casino 1 (Bibliothèque)

Visite de la bibliothèque, puis échanges avec M. Sébastien Lê et Mme Ludivine Guex

Mardi 27 mars, 13h30-15h30, Théâtre de Beausobre

Visite du théâtre et du Cube, puis échanges avec Mme Roxane Aybek

Jeudi 28 mars, 12h45-15h15, AREMS de Beausobre

Repas et visite du restaurant scolaire de Beausobre, puis échanges avec MM. Jean-Philippe Robatti, Pierre Gfeller et Mme Gaëlle Bürgin.

Par rapport à l'année précédente, nous avons décidé de visiter la bibliothèque, et un centre d'accueil pré et parascolaire pour mieux comprendre la réalité de ces lieux vu leur importance pour les familles et en emplois pour la ville. Nous avons aussi analysé en détail la restauration scolaire et les différentes activités de l'office de la durabilité vu les enjeux. Nous avons étudié l'office de la culture et le théâtre de Beausobre.

2 INTRODUCTION

Le Municipal nous a expliqué comment il travaille avec son équipe. Il rencontre régulièrement les responsables des diverses entités du service, généralement les jeudis matins. Le théâtre de Beausobre est assez autonome. La gestion des offices de durabilité et de la culture sont aussi assez autonomes de la direction "Culture et durabilité", tout comme l'est la bibliothèque par rapport à l'office de la culture. L'office de la culture doit s'occuper d'un grand nombre d'événements différents. Une grande flexibilité est nécessaire.

3 SERVICE DE L'ENFANCE

3.1 ACCUEIL PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

3.1.1 Visite du lieu

Nous avons visité le CVE/UAPE de la Gracieuse. Contrairement à ses débuts, il y a plus de 10 ans, le personnel s'est stabilisé et il y a une bonne ambiance de travail avec une salle de repos bien aménagée et utilisée. Plusieurs réunions ont lieu entre les membres des équipes pour le suivi entre autres des enfants (qui se fait aussi de manière plus détaillée avec un cahier de communication) autant pour le préscolaire (CVE) que le parascolaire (UAPE). C'est un beau bâtiment fait en partie avec du bois, mais qui commence à vieillir. Plusieurs aménagements ont été faits depuis ses débuts avec p.ex un renouvellement des lits pour la sieste plus adaptée. Il reste que certains aspects auraient été faits différemment aujourd'hui (pas de jeu d'eau au milieu d'un passage, pas 2-3 marches d'escalier ici et là empêchant un passage facilité). C'est un travail soumis à de nombreuses normes (nombre de personnel encadrant, espace à disposition...) et vérifié par les services compétents. Plusieurs salles sont à disposition avec des espaces de bricolage/construction, motricité, une mini-bibliothèque, une salle de repas, devoirs, des jeux libres et symboliques. Un espace en extérieur est aussi à disposition. Les activités sont en général choisies librement par les enfants. Le matériel renouvelable (jeux, livres...) est choisi par le personnel encadrant puis validé par la directrice du site. Les repas sont livrés en liaison froide puis réchauffés sur place.

Dans la maison du maître qui est plus ancienne, les plus grands enfants du parascolaire peuvent faire du jeu symbolique, babyfoot, etc. Cette salle a été précédemment occupée pour les réunions du personnel de l'école, qui ont dû être déplacées ailleurs. Le bâtiment va être assaini, ce qui est un bon choix.

3.1.2 Attente de places

Concernant l'attente pour une place en parascolaire ou préscolaire, on nous a répondu que fin 2023, il y avait une centaine d'enfants habitant Morges en attente d'une place préscolaire de suite (dont 25 avaient refusé au moins une proposition de place dans le courant de l'année) et une trentaine en attente d'une place de suite en UAPE (parascolaire). On nous a aussi dit qu'il y avait pour le préscolaire une garantie de continuité pour les années suivant le début de prise en charge pour une bonne planification à moyen terme de la garde des enfants.

3.1.3 Frais

Le coût moyen annuel des structures préscolaires, pour une ouverture 12 heures par jour, 47 semaines par année, est de CHF 41'700.00. Le coût moyen des structures parascolaires, pour une ouverture avant l'école, à midi et en fin de journée, 38 semaines par année, et une ouverture de 12 heures par jour le mercredi et 8 semaines de centre aéré est de CHF 25'400.00. Les parents couvrent en moyenne 38.5 % du prix coûtant. Au niveau du Service de l'enfance, au 31 décembre 2023, il y avait un total de 434 heures supplémentaires, ce qui représente une moyenne de 3 heures par personne sur l'année.

3.2 RESTAURATION

3.2.1 Fonctionnement des cartes de paiement à Beausobre

Nous avons plusieurs questions concernant le nouveau fonctionnement de la cantine à Beausobre. On nous a informés qu'après une période de rodage inévitable pour un changement de paradigme, le système de cartes de prépaiement fonctionne bien. Au début, les parents ne pouvaient voir que le solde de leur compte. Depuis le mois de mars 2024, les parents ont accès, en plus, aux détails des dépenses de leur enfant. Nous avons demandé si les cartes sont aussi utilisables sur les autres sites. On nous a répondu que non, seul le restaurant scolaire de Beausobre accepte les cartes à prépaiement, car c'est le seul restaurant pour les élèves de 9^e-11^e année.

3.2.2 Prix

Nous voulions en savoir plus sur la tarification et l'offre servie. Nous avons posé les questions suivantes et reçu les réponses ci-dessous :

Quelles sont les différences entre les 2 fournisseurs (notamment au niveau des prix, offre...)
?

Novae produit ses repas dans sa propre cuisine et les facture à la Ville de Morges CHF 9.00 le repas enfant et CHF 11.00 le repas des adultes.

Eldora dispose de la cuisine de Beausobre et paie un loyer pour le restaurant scolaire.

Les repas facturés sont donc logiquement plus chers. Ils sont de CHF 11.50 par repas enfant et de CHF 14.20 par repas, pour les adultes.

Pourquoi y en a-t-il 2 différents ? Comment ont-ils été choisis ?

Il s'agit d'un marché public ouvert conformément à la loi sur les marchés publics (LMP-VD).

Pour mieux comprendre ce qui est payé par les élèves/personnel y ayant accès (p.ex enseignant.es), quels sont les frais qui sont payés et que paient-ils (il y a une part de subventions, mais après le salaire, bâtiment, nettoyage, livraison, achat, personnel, surveillance... et quelle part approximative cela représente-t-il ?) ?

Le prix coûtant moyen d'un repas au restaurant scolaire est de CHF 22.50. Comme mentionné dans la communication 34/10.23 au Conseil communal « le montant de CHF 22.50 comprend non seulement la nourriture et la confection du repas (50 %) mais également l'encadrement (30 %) ainsi que les autres charges telles que le loyer, l'entretien des locaux et la gestion administrative (20 %) ».

Pourquoi les prix végétariens sont-ils les mêmes que les plats avec viande ?

Les prix sont déterminés par les prestataires et le prix de production est calculé sur l'année. Deux jours par semaine, c'est le même menu végétarien qui est servi à l'ensemble des élèves. Il serait compliqué de proposer un tarif différent chaque jour.

Certaines autres cantines scolaires sont moins chères. Que pourrait-on faire pour baisser les prix tout en maintenant les standards de qualité souhaités ?

La Ville de Morges subventionne les restaurants scolaires à hauteur de CHF 1'280'112.00, soit 65 % des coûts effectifs. De plus, Morges se trouve dans la moyenne des prix des restaurants scolaires. Plusieurs communes facturent les repas jusqu'à CHF 16.00 par exemple, ou facturent chaque année des frais d'inscription, ce que ne fait pas Morges. Il ne semble pas exagéré de facturer CHF 12.00 pour un repas sain, chaud, équilibré et de saison, couplé à une prise en charge de deux heures, depuis la cour d'école et retour, avec une occupation des enfants entre la fin du repas et le retour à l'école. Cela semble également raisonnable de demander CHF 9.00 pour les élèves plus âgés, avec la possibilité de rester au chaud pendant toute la durée de leur pause (soit deux heures).

Combien de plats ont été facturés en 2023 pour des adultes (personnel enseignant, technique, administratif, excluant le personnel d'encadrement des élèves lors de ces repas) à Beausobre ?

Nous ne disposons pas de cette information. Néanmoins, la comptabilité fournie par Eldora mentionne un montant de CHF 670.00 réalisé en plus de la vente aux élèves et monitrices du restaurant scolaire. Cela correspond à environ 70 repas.

Les prix suivant le public (type d'adulte, lieu pour l'élève, accueil ou pas) sont variables, ce qui est assez complexe à comprendre suivant les informations reçues du service et celles trouvées sur le site web de Morges. Nous avons été informés que le fait de cuisiner dans les locaux de la ville (Eldora) est plus cher que de cuisiner dans des locaux n'appartenant pas à la ville (pour Novae), ce qui est étonnant. D'après les informations du service, le prix pour les adultes à la cantine de Beausobre est de CHF 14.20, mais de CHF 16.00 pour le personnel des écoles et du théâtre de Beausobre. Nous souhaiterions que ce prix soit uniformisé vers le bas. Cela est une offre différente que d'aller dans un restaurant privé et ne fait pas de concurrence déloyale. D'une manière générale, les prix sont assez élevés pour la restauration des enfants à Morges. Eldora à la HEP Vaud facture CHF 13.00 ses repas chauds sans desserts aux personnes externes à l'institution. Pour diminuer les prix, plusieurs offres pourraient être faites p.ex simplement le plat sans salade/soupe ni dessert, ainsi qu'une variété d'autres aliments pour le repas de midi avec consultation des usager-ères comme cela a été fait pour le choix des meubles de la cantine par les enfants p.ex. Cela pourrait augmenter le nombre de personnes utilisant une offre plus pertinente à leurs besoins.

3.2.3 Offre

On s'est demandé ce qu'il était servi à la cantine et les critères des mets et boissons proposés et ce qu'il y était interdit. On nous a répondu que les menus proposés doivent répondre au « Cadre de référence pour une alimentation saine et durable » édicté par la Ville de Morges et disponible sur le site internet <https://www.morges.ch/vivre-a-morges/ecoles-et-accueil-de-l-enfance/accueil-de-l-enfance/menus-des-structures-d-accueil-203359>

Vous trouverez des questions et réponses complémentaires en annexe. Les personnes peuvent demander un 2ème service de féculents et légumes et un système de carte petite/grande faim devrait être mis en place pour limiter les restes dans les assiettes. Les élèves sont satisfait.es de la qualité de la nourriture d'après une enquête effectuée.

Nous souhaiterions avoir des objectifs plus ambitieux avec plus de produits bio et régionaux, tout en évitant autant que possible les aliments exotiques.

Quels labels ont les restaurants scolaires (Fourchette verte, Fait maison...) ?

Chaque restaurateur est accompagné par un.e nutritionniste. Novae a obtenu la médaille d'or Ecovadis, la certification ISO 14001 et le label Eco-toque. Eldora dispose du label Fait-maison, de la certification ISO 14001 et a obtenu la médaille d'argent Ecovadis.

Nous avons trouvé sur le site web de la ville de Morges que le CVE de Beausobre est livré en ce moment par GreenKids. Nous trouvons cela super et espérons que la part des repas servis par ceux-ci pourrait être augmentée. Nous avons aussi connaissance de collaborations avec divers partenaires comme p.ex au gymnase d'Yverdon permettent un prix bas, une bonne qualité et un service de formation pour les jeunes. Nous pensons qu'il est important d'avoir des labels reconnus et utilisés dans de nombreuses restaurations collectives (label Fourchette verte). Il est important de pouvoir proposer une restauration à prix abordable, équilibrée, locale, de saison et saine pour sa santé tout en limitant l'impact sur son environnement, ce qui favorise à son tour une meilleure santé.

Quel bilan tirez-vous du TooGoodToGo (horaire, gestion des restes, satisfaction des usagers-ères?)

Ce projet est mené par le prestataire Eldora sur le restaurant scolaire de Beausobre. Il n'est pas géré par la Ville de Morges.

Quel bilan tirez-vous en général des restaurants (notamment celui à Beausobre, satisfaction des usagers-ères, temps d'attente/gestion des files/coupe-file, offre variée, horaires...) ?

Il n'y a pas de coupe-file dans les restaurants scolaires. Le temps d'attente peut être un peu long (jusqu'à 25 minutes). Une nouvelle organisation sera mise en place pour la rentrée 2025 et le passage de l'établissement secondaire de Beausobre à l'horaire continu. L'objectif sera que les élèves soient servis en 15 minutes au maximum.

Nous pensons que le système du Too Good To Go est intéressant, mais que son application pourrait être repensée, avec p.ex un service plus tôt (13h15-13h45) qui se situe juste avant la fin du service et permet donc encore au personnel d'être là et aux personnes concernées de manger avant la reprise de leur travail à 14h p.ex pour les enseignant.es. C'est le stress et la course continuelle pour les élèves de Beausobre devant aller manger et ayant des appuis ou cours facultatifs... à 12h30, 25 min de queue ne leur permettant pas de manger. Le système de double file à l'entrée repas doit être mieux explicité. Si la queue est souvent trop longue, plus d'élèves iront dans la file de snacks.

Vœu N° 4 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux organiser la file d'attente au restaurant de Beausobre pour un service plus rapide et prioritaire pour les personnes avec des appuis, cours facultatifs ...

4 SERVICE DE LA CULTURE ET DURABILITÉ

4.1 OFFICE DE LA CULTURE

4.1.1 AFFAIRES CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

Nous avons pu discuter avec la cheffe de l'office de la culture par rapport aux nombreux événements culturels qui se sont passés à Morges. Morges soutient "À voir un soir à Morges" avec CHF 15 000. Cela permet de renforcer les synergies entre les musées. Pour les livres sur les quais, la ville surveille que le budget n'explode pas (ce qui a été le cas une fois dans le passé). La ville bénéficie des retombées économiques de la renommée internationale de l'événement. Le Buskers et la fête de la danse demandent le plus de temps de travail. Il faut coordonner tout ce travail, communiquer sur l'agenda, les lettres d'information. Les **musées** sont subventionnés en fonction de l'histoire, la taille pour leur fonctionnement, mais pas pour les événements ni les expositions. Les musées d'Alexis Forel, Bolle, Paderewski (à l'intérieur du château de Morges) et la maison du dessin de presse sont privés et autonomes pour leurs activités. Le château et ses musées sont cantonaux.

Pour la **commission consultative des affaires culturelles**, des projets avec un lien à Morges et une pertinence culturelle dans les domaines de la musique, du théâtre, de la littérature ... peuvent recevoir de l'argent. La commission fournit du bon travail. Il n'y a malheureusement pas de temps pour faire un rapport d'activité visuel, mais les événements sont promus sur l'agenda de la ville. Cette commission veille à ce que le montant subventionné alloué par projet ne soit pas trop petit, ce qui limite en contrepartie le nombre de projets subventionnés.

Le cinéma est privé, pas subventionné à part CHF 1000 pour des médiations. La gérante propose des projections en lien avec les événements de la ville (Livres sur les quais, fête de la danse...). La cheffe de l'office de culture, maintenant qu'il y a une employée de plus dans son office, pourra passer plus de temps en prospective et travailler sur le nouvel axe de la politique culturelle qui est sur les livres.

Les liens avec les écoles passent par l'ASIME, pour des demandes de spectacles/visites/activités... en lien avec les préférences des directions des écoles. La communication des événements culturels n'arrive pas toujours jusqu'aux enseignant.es, et on peut espérer une offre plus grande et diverse d'activités proposées.

4.1.2 BIBLIOTHEQUE

Nous avons visité la bibliothèque (qui a la majorité des EPT de l'office de la culture) et discuté avec son responsable. Nous avons pu regarder la liste des animations (p.ex en extérieur à l'inauguration de la rue piétonne des Sablons, Estilivres..., dans des garderies et classes, Né pour lire, cercle de lecture, spectacle d'improvisation, conteur...). Il aurait pu être intéressant de faire des animations en lien avec les activités de la ville (semaines contre le racisme, pour l'environnement...). Par contre, une sélection de livres en lien est effectuée et présentée devant les fenêtres généralement. Les informations passent par une newsletter et l'agenda de la ville.

Les animations sont gratuites, tout comme l'accès, pour feuilleter un livre ou lire un journal sur place, mais le prêt est payant. Même si cela n'est pas élevé, on peut s'interroger si conceptuellement une bibliothèque devrait être payante ou pas. En plus, cela peut être un frein à l'emprunt irrégulier. Cela aurait un coût de CHF 20'000 pour la ville pour ne pas baisser le budget.

Il y a une commission de bibliothèque avec un lien avec la bibliothèque scolaire de Beausobre. C'est dommage qu'il n'y ait pas d'autres bibliothèques scolaires pour le primaire faute de priorisation de local, peut-être même dans les nouvelles constructions !

4.2 THEATRE DE BEAUSOBRE

Nous avons pu visiter le théâtre et le Cube. Nous avons pu constater des odeurs dans la salle VIP du théâtre dues au problème d'étanchéité des dalles du parking souterrain de Beausobre. Nous espérons que cela sera réglé rapidement avec le préavis qui a été voté récemment sur cela. Le taux de remplissage est de 87-93%. Les gens réservent plus à la dernière minute. Historiquement le théâtre en 1986 était une aula scolaire, mais après le succès d'un 1er spectacle et vu sa grande taille, il a été utilisé pour faire venir un grand nombre de spectateur-ices avec des invité-es qui ne sont là qu'un soir comme cela serait trop dur à remplir plusieurs soirs de suite. Ceci fait que ce sont des gens connus qui doivent venir pour peu de temps, et par conséquent les prix sont plus élevés. Ceci est dommage pour

un théâtre communal, qui pourrait plutôt avoir pour vocation d'accueillir des artistes de la région au début de leur carrière et aussi être à des prix plus abordables. Mais après discussion, il semblerait difficile de faire autrement. Néanmoins, on aimerait que le théâtre soit plus accessible et que l'offre à prix réduit pour les jeunes soit plus mise en avant. Il nous a été parlé d'un plan de communication, des affiches, vidéos et capsules sur les réseaux sociaux pour la nouvelle saison. Comme cela a été fait pour une pièce lors de notre visite, on pourrait limiter le nombre de places et accueillir des artistes moins connus et moins chers sur plusieurs jours plusieurs fois par saison. Il n'y a aussi que 30% de morgien-nes qui viennent.

Vœu N° 5 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux informer le jeune public sur les prix à tarifs réduits pour le théâtre de Beausobre.
--

Pour les écoles, il y a des spectacles scolaires pour les 3-11ème. 800 élèves ont vu un spectacle, soit 200-250 élèves par représentation. Il semblerait que ça soit plus des élèves du primaire que ceux du secondaire à Beausobre. On pourrait réfléchir à plus encourager les plus grands à venir. Le choix des pièces n'est pas forcément en lien avec les thèmes de la ville de Morges, mais p.ex le 14 juin il n'y aura que des comédiennes, et il peut y avoir des thèmes sur l'environnement sans que ça soit dans la semaine pour l'environnement. L'objectif principal étant de se divertir. Nous pensons qu'il est important d'avoir des thèmes promus pour la ville qui soient bien représentés dans les activités culturelles de la ville, au théâtre ou ailleurs. Il est encore trop tôt pour faire un bilan de l'action des transports publics avec un code promotionnel en lien avec l'office de la mobilité comme cela a débuté en octobre. Il est difficile de discuter avec le canton pour établir des conventions de prêts de salle entre le théâtre (p.ex pour le chœur des gymnases) et d'autres salles de sports (p.ex du gymnase).

Des food trucks sont ponctuellement là plus pour les manifestations pour l'ambiance festival et pas plus souvent pour éviter la concurrence avec le bar. Le restaurant est toujours en attente. Les cuisines du Cube sont aménagées au minimum pour privilégier des traiteurs qui viennent avec leur propre matériel, ce qui ne semble pas convaincre tout le monde. Nous avons pu voir l'occupation des salles et les clients, en partie par des sociétés locales, sinon par des privés. La salle Petra a le plus de succès.

4.3 OFFICE DE LA DURABILITE

4.3.1 Stratégie énergétique

Nous avons voulu discuter du suivi de la stratégie énergétique et des indicateurs en ligne. SRE concerne les bâtiments publics et privés, soit le parc bâti sis sur le territoire communal. Le taux d'assainissement était plus élevé en 2021 qu'en 2022. Cela s'explique par le fait que certaines grandes rénovations prennent plus d'une année à mettre en œuvre et que le taux varie d'année en année. On s'est questionné s'il était difficile d'augmenter le pourcentage de gaz naturel renouvelable. On nous a répondu que non, mais peu efficace en ce qui concerne les objectifs de transition énergétique. Le gaz renouvelable émet sur son cycle de vie 50 % des émissions du gaz fossile, ce qui reste beaucoup. De plus, il n'est pas pertinent de justifier l'existence du réseau de gaz au détriment de sources d'énergie renouvelable. À ce stade, il n'est pas prévu de rentrer dans un niveau de détails pour distinguer les habitant.es des entreprises..., sauf pour les gros consommateurs. Des développements web ultérieurs en lien avec les informations du canton, en collaboration avec le prestataire utilisé par d'autres communes, vont être effectués. La mise à jour du dashboard des indicateurs SE35 qui permettra d'avoir une vision claire de l'état actuel des réalisations par rapport aux objectifs attendus en 2035 est en cours d'élaboration et sera effectivement disponible comme annoncé en 2024.

Toute la progression est visible sur morges.ch/indicateurs. Les émissions diminuent de manière significative. Un bilan sera effectué courant 2024, dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, pour faire le point précis sur l'avancement en matière d'atténuation.

Comme pour de nombreux organismes institutionnels, nous sommes plutôt en retard par rapport aux objectifs des accords de Paris. La Ville de Morges est plutôt en avance par rapport à la moyenne des communes suisses. Les freins sont nombreux, mais se résument à :

- la difficulté pour certains propriétaires à obtenir des fonds ;

- un manque de connaissances de la part des propriétaires immobiliers sur les mesures qu'ils pourraient réaliser ;
- la lenteur et la complexité des procédures administratives.

Les leviers à disposition sont :

- le cadre légal, la sensibilisation ;
- les subventions ;
- l'appui du secteur financier qui permettrait d'accorder des prêts à des taux intéressants et à des personnes disposant de conditions peu intéressantes pour les banques ;
- l'exemplarité.

Les difficultés pour rendre le chauffage plus renouvelable sont financières, notamment en lien avec le coût d'assainissement global d'un immeuble, ainsi que de la difficulté à implanter des projets d'énergie renouvelable. Des pistes de solutions sont explicitées dans le cadre de la stratégie énergétique et la planification énergétique territoriale. Elles sont similaires aux leviers présentés ci-dessus.

4.3.2 Morges Energie SA et divers projets

Morges Energie SA a été créée en 2023. On nous a informés que les opérations de Morges Énergie ne sont pas du ressort de l'Office de la durabilité. Morges Énergie SA se focalise sur la réalisation d'un système CAD au nord de Morges ainsi que la promotion des réseaux existants auprès de propriétaires. À notre connaissance, il n'y a pas de projet de centrale solaire. La question de savoir si la ville a prospecté d'autres projets que le réseau de chauffage à distance (photovoltaïque) n'est pas du ressort de l'office de la durabilité. La commission espère que le conseil communal sera informé de manière transparente et en amont des activités de Morges Energie SA et pourra donner son avis sur les enjeux énergétiques impactant la ville de Morges.

Concernant le label **Cité d'Énergie (Gold)**, cet outil encourage la coordination interne et donne de la visibilité aux efforts entrepris par la Municipalité, l'Administration et la société civile. On a demandé à voir le rapport du conseiller Cité de l'énergie pour le suivi des résultats, les objectifs mesures, l'état des lieux détaillé, la révision des objectifs de politique énergétique et le programme d'action (4 années) comme ceux-ci étaient indiqués sur le site web comme faisant partie du processus, mais on nous a indiqué qu'il n'y avait pas de rapport de disponible et que les ambitions de la Municipalité ont suffi à l'obtention du label Cité de l'énergie Gold. En revanche, on nous a présenté un plan de mesures développé par la Municipalité qui a valu la labellisation Cité de l'énergie Gold (voir annexe).

Quels aspects ont bien fonctionné et lesquels sont à améliorer et comment pour le projet Morges Rénovent ?

La participation aux workshops a été appréciée des bénéficiaires. En effet, lors des deux workshops, le retour des participants était significatif pour exprimer l'utilité de la démarche Morges Rénovent. Facilité de la démarche : 3.4/4 ; Utilité des workshops 3.5/4 ; Volonté de concrétisation 3.6/4. Au total, 26 audits énergétiques ont été réalisés, représentant une SRE de 65'000 m² (avec un potentiel d'économie annuel de 5 GWh thermique pouvant éviter 2'000 tonnes éq. CO₂).

La difficulté dans ce programme a été la mobilisation. La mobilisation des participants de convaincre les propriétaires (ou leurs représentants) de participer à l'opération. Les améliorations pour la deuxième itération du programme (qui commencera début septembre 2024) vont se concentrer sur l'ouverture du périmètre des bâtiments permettant aux participants de prendre part à la démarche avec un audit de type CECB+. Une autre amélioration consistera en une mise en relation des propriétaires et des experts encore plus en amont du processus des projets. Enfin, une communication plus étendue va être mise en place pour mobiliser plus de propriétaires.

Quels aspects ont bien fonctionné et lesquels sont à améliorer et comment pour le projet Group-it ?

Le projet Group-it bénéficie d'un grand succès. La première phase (entièrement gratuite) a mobilisé 69 bâtiments dont 43 ont continué dans la deuxième phase (demandant une participation modeste de l'ordre de CHF 350), ce qui représente un taux de continuation du processus de plus de 67 %. Nous attendons à ce jour le taux d'installation réel alors que la deuxième itération du programme

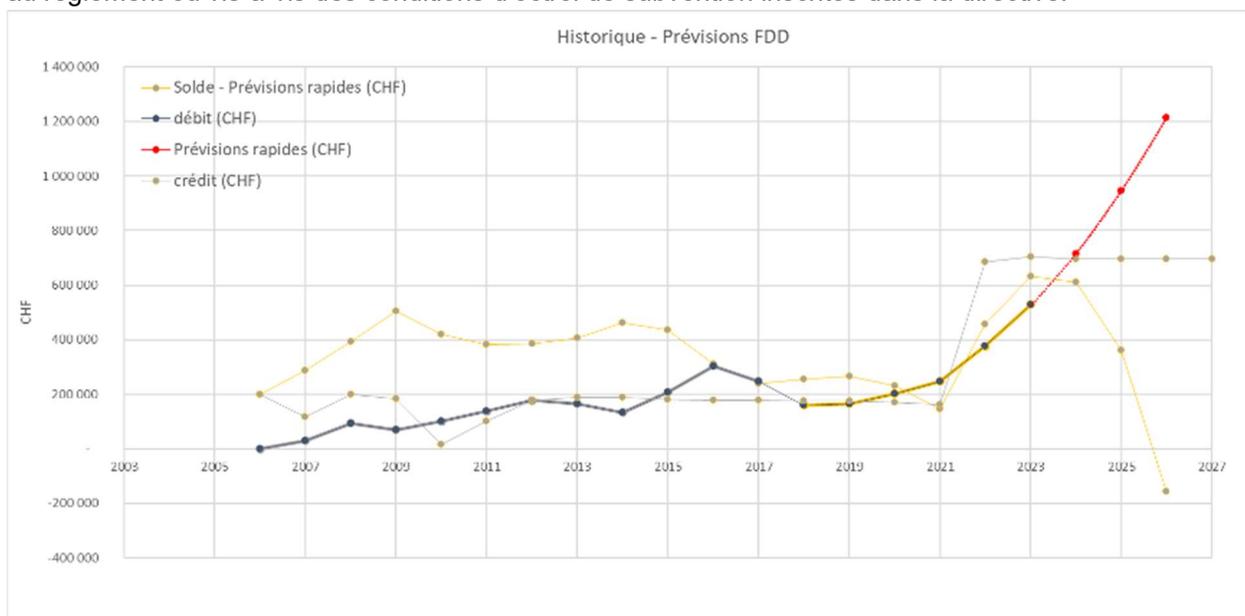
est agendée pour la fin du mois d'août 2024. Une potentielle amélioration réside dans la qualité de la communication du programme.

Pourquoi pas pour le solaire thermique (alors que c'est le chauffage qui semble avoir le plus grand retard) ?

Il vaut mieux transformer l'électricité en chaleur via une pompe à chaleur, car l'électricité a une plus grande versatilité que l'eau chaude. L'électricité peut servir à de nombreux autres usages lorsqu'on ne chauffe pas, ou que l'on chauffe moins. Une toiture disposant de panneaux solaires thermiques ne peut que produire de l'eau chaude, moins utile en été et gaspillée pendant les périodes d'absence comme des vacances. La production électrique fait partie d'une stratégie nationale qui vise l'autonomie énergétique et la décentralisation des unités de production énergétique. Le réseau électrique comptera de plus en plus sur la production des petites toitures.

4.3.3 Fonds d'encouragement de développement durable

Nous avons voulu en savoir plus sur l'état de ce fonds et si l'argent dessus était suffisant, et pour combien de temps. Au 31 décembre 2023, il reste CHF 632'149 dans le Fonds. Selon les prévisions d'augmentation des demandes de subvention et sans nouveaux apports au FDD, il semble que nous pouvons encore tenir jusqu'en milieu d'année 2025, sans faire de report de paiement des subventions octroyées (Cf. ci-dessous le débit et les prévisions de débit en rouge ; le crédit en gris ; le solde en jaune). L'alimentation du Fonds à long terme est en cours de réflexion (postulat). Un total de CHF 528'803 ont été dépensés sur le compte du Fonds d'encouragement en 2023. En parallèle, CHF 704'141 sont entrés dans le Fonds, avec un apport de 74 % de la taxe sur l'usage du sol (0.7 cts/kWh) et 26 % de la taxe sur l'électricité. Quelques projets ont été refusés. Ceci pour des questions de non-conformité au règlement ou vis-à-vis des conditions d'octroi de subvention inscrites dans la directive.



Nous encourageons la suite de réflexion sur les sources financières de ce fonds comme son utilisation augmente, ce qui est réjouissant, car cela indique que des privés veulent p.ex des sources d'énergie plus durables. En effet, il est important que le fonds ait un financement pérenne et durable. Nous avons pu constater que les délais d'attente de réponse concernant les chauffages renouvelables et les assainissements d'immeubles prennent trop de temps, ce qui peut décourager les demandes, en plus de la complexité du processus. Ceci est principalement dû au manque de personnel en 2023.

Vœu N° 6 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de traiter des demandes des particuliers/propriétaires pour obtenir des subventions pour les chauffages renouvelables ou d'un assainissement d'un immeuble plus rapidement.

4.3.4 Sensibilisation

On nous a dit plus haut que la sensibilisation était un levier important pour que la ville de Morges atteigne ses objectifs de durabilité. On a donc voulu savoir quel a été l'impact des activités de sensibilisation (journée de la mobilité, semaine environnement, et d'autres à citer).

L'impact concret sur la connaissance et le changement de comportement est difficile à estimer. La Ville de Morges est l'une des organisations censées apporter de la connaissance et de la sensibilisation. On s'est demandé ce qu'on peut changer pour avoir plus d'impact. On nous a répondu que la Municipalité va poursuivre sa mission de sensibilisation et d'encouragement. Le Plan climat sera un outil fort pour poursuivre ces missions.

On s'est demandé ce que la ville fait avec les écoles (énergie, biodiversité...). On nous a répondu que le Projet Coup d'Pousse (mise à disposition de bacs de jardinage, etc.) est développé et rencontre une bonne adoption. La mise en œuvre est chronophage et l'Office doit reconsidérer l'énergie consacrée à ce projet. La labellisation Eco-schools est engagée sur tous les collèges de l'établissement Morges Est. D'autres animations ont été proposées aux écoles, mais ces dernières n'ont pas donné suite (ex. projection Festival du film vert, Roue des éco-défis).

La ville de Morges peut participer avec les bâtiments en sa possession à la transition énergétique et à être modèle dans d'autres aspects de durabilité, mais la plupart des actions doivent aussi être faites par des privés et les entreprises à Morges ; d'où l'importance des projets présentés ci-dessus sur l'énergie (Group-it, Morges RénoVe), mais il est crucial aussi vu les objectifs ambitieux qu'on doit atteindre d'augmenter les moyens pour la sensibilisation et la communication d'une manière créative, ciblée, basée sur des recherches (p.ex en psychologie en lien avec les émotions, les changements de comportement et prise de décision).

Suite à la discussion avec la ville, nous souhaitons que les activités de sensibilisation des privés et entreprises à Morges en lien avec la stratégie énergétique et les autres enjeux de durabilité de la ville soient diversifiées, ait un public plus large que les convaincus et soit plus investie, en n'oubliant pas de proposer une offre adaptée à tous les élèves.

4.3.5 Gouvernance, RH et liens avec les autres services

Suite au rapport de la commission de gestion de 2022 s'alarmant que la transversalité de la durabilité avec les autres services ne repose que sur une consultation au bon vouloir et non pas sur une stratégie plus proactive, nous avons voulu en savoir plus à ce sujet. Le personnel dans les différents services est plutôt volontariste dans la mise en œuvre de projets durables. Si une tâche n'est pas faite, cela devrait remonter à la Municipalité. Des formations à tous les niveaux ont lieu, p.ex sur comment économiser de l'énergie, les enjeux climatiques pour le territoire morgien, la gestion des déchets. Les placements financiers sont un impact majeur qui doit être travaillé. Nous avons demandé s'il y avait un schéma/organigramme et des fiches de mesures (avec les offices responsables) représentant les liens que vous avez avec les différents services en lien avec différents thèmes de durabilité (comme cela est fait p.ex au niveau vaudois pour la biodiversité). On nous a répondu que non. "Nous n'avons pas opté pour ce type d'outils. Nous nous satisfaisons de plans de mesures comme celui développé pour le label Cité de l'énergie. L'Office de la durabilité développe des organigrammes à l'échelle du projet."

Qu'avez-vous fait proactivement pour que la durabilité soit prise en considération dans les autres services ?

Le développement de stratégies et de plans de mesures se font avec les services. La Municipalité adopte les objectifs et les services s'appliquent à les réaliser. Personne ne s'oppose à la prise en compte de la durabilité dans leur quotidien. Des démarches de sensibilisation ont aussi été entreprises au bénéfice des services.

Que faites-vous si ce n'est pas le cas ?

Nous n'avons pas constaté de blocages « humains » à ce jour. Les moyens limités à disposition de la Municipalité demandent de prioriser. Le changement prend du temps, car il doit être ancré au niveau institutionnel et opérationnel.

Qu'auriez-vous pu faire en plus si vous aviez plus de moyens financiers ou humains ?

Moyens humains : L'assainissement énergétique du parc bâti serait accéléré, et un travail de sensibilisation sur les thématiques du climat serait déjà plus développé.

Moyens financiers : Nous nous serions appuyés sur des mandataires plus nombreux pour développer la sensibilisation sur les thématiques de la durabilité auprès de la population.

Dans quels domaines auriez-vous pu avoir besoin de plus de ressources humaines (dans votre service ou en délégation ailleurs) ?

Des actions de sensibilisation pourraient être organisées plus fréquemment sur les nombreuses thématiques en lien avec la durabilité. Un conseil et soutien sous la forme de consulting pourrait aussi être amené aux entreprises du territoire communal.

Quelles collaborations avez-vous avec des associations, l'État de Vaud, la Confédération ... et pour quoi ?

Tous nos documents stratégiques sont élaborés en fonction des visions fédérales et cantonales, ainsi qu'avec Région Morges. La coordination se fait à presque tous les niveaux sur tous les aspects majeurs de la durabilité. L'Office de la durabilité s'appuie sur le secteur associatif pour faire évoluer les perceptions et l'engagement en matière de durabilité, ex. Repair café, Ecojardins, etc.

Pour mieux comprendre le contexte d'organisation de la ville de Morges et si d'autres communes de tailles similaires faisaient la même chose, on nous a informés qu'ils dialoguent avec elles, mais ne peuvent pas comparer des territoires différents entre eux. Pour une question de clarté et de savoir qui est responsable de quoi pour les thématiques transversales, il nous paraît pertinent d'avoir des organigrammes/diagramme de flux (flowchart) pour le personnel en interne et externe, comme le conseil communal. Il serait judicieux que l'office de la durabilité puisse proactivement proposer des actions aux autres services.

Vœu N° 7 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et formaliser la collaboration entre les dicastères sur la thématique de la durabilité...

Pour comprendre les différentes tâches de l'office de la durabilité, nous avons voulu voir les cahiers de charge, ce qui a été refusé. Mais on nous a indiqué que le chargé de projet pour la transition énergétique est répondant pour la société civile sur les questions de transition énergétique et doit :

- Orienter les personnes qui veulent s'engager sur des programmes mis en place par la Ville et ses partenaires.
- Offrir des conseils spécifiques en fonction des besoins des propriétaires.
- Faire remonter au Municipal l'évolution sur le terrain de la transition énergétique pour le parc bâti morgien.
- Coordonner les programmes « énergie » en faveur de la société civile.

Son travail est donc à 40% des tâches administratives comme il faut ~1h30 pour traiter une demande de panneaux photovoltaïques et 2h-2h30 pour une demande d'assainissements avec un délai de réponse de 3 semaines aux propriétaires. Certaines subventions sont différentes entre le canton et la ville ce qui complique un peu. Une réflexion est engagée pour en partie déléguer à des processus informatiques automatisés (à créer) pour pouvoir avoir plus de temps pour être en dialogue avec la société civile. Les tâches techniques administratives sont difficiles à déléguer à du personnel plus administratif. L'arrivée d'un chargé de projet pour la transition énergétique va décharger le responsable de l'office même s'il y aura plus de coordination à faire. Il reste que l'autre collaboratrice est très chargée vu tous les projets en lien avec la durabilité, l'organisation de la semaine de l'environnement, etc. Plus de moyens devraient être alloués pour cette sensibilisation, ainsi qu'un renforcement de la biodiversité au niveau de Région Morges.

4.3.6 Divers

Nous constatons que le guide des **manifestations durables** permet un dialogue, mais nous espérons qu'il y ait encore plus d'efforts qui pourraient être fournis pour avoir moins de restauration avec la vaisselle à usage unique (voir les questions et réponses en annexe). Nous espérons que la ville peut aussi sensibiliser fortement d'autres restaurations privées et peut échanger autour de solutions plus durables (assiettes, verres, pailles ...).

Pour le plan climat, nous avons pu rapidement survoler l'appel d'offres au marché public sur invitation à 4 entreprises de la région. Les critères étaient basés sur les livrables, mesures, axes stratégiques, ambitions, approches/méthodologie, financements, et les compétences de la personne qui allait venir. La collaboration avec la nouvelle personne arrivée en 2024 se passe bien. Ce document-cadre aura

des mesures concrètes sur l'énergie, la mobilité, la gestion de crise en cas de canicule, les adaptations au niveau du territoire, une phase de diagnostic et des risques climatiques, mais cela n'est pas un plan de transition écologique ni de promotion de la biodiversité, qui y est en partie intégrée. Les phytosanitaires, pollutions au sol et aquatiques n'y sont pas intégrés. La population sera consultée.

Le Fonds d'encouragement offre de nombreuses subventions pour la mobilité douce, et les diverses actions de sensibilisation engagent un dialogue sur les ressources requises et la pollution émise pour les différentes étapes de vie d'un véhicule. La Municipalité œuvre au niveau de la mobilité durable en matière de planification routière, de développement de voies et d'un espace public appropriés pour la mobilité douce.

Les questions adressées concernant la renaturation des cours d'eau, îlots de chaleur, façades/toitures végétalisées, certification ville verte, nature et économie ont été adressées à d'autres services. On nous a dit que l'office des parcs et promenades a fait certifier le site de Beausobre pour "nature et économie". Concernant les îlots de chaleur dans les cours de récréation des écoles notamment (après une rentrée d'août où il faisait trop chaud pour enseigner dedans), on nous a dit que cet objet est plutôt du ressort du Service d'urbanisme. Le plan climat en cours d'élaboration mettra en lumière les efforts entrepris. Une réflexion sur les cours d'école est en cours dans le but de réaliser des aménagements et assurer une adaptation des préaux vis-à-vis du changement climatique.

La plupart des questions concernant les arbres ont été adressées à l'office des parcs et promenades. Voici néanmoins les réponses à nos questions.

État des lieux en 2023 ?

Le portage de la stratégie d'arborisation est du ressort du Service Infrastructures et environnement urbain. La Municipalité poursuit la mise en œuvre de la stratégie ; l'Office de la durabilité vient occasionnellement en appui à l'Office des parcs et promenades.

Avez-vous des indicateurs de suivi de la stratégie d'arborisation et végétalisation (comme pour la stratégie énergétique) ?

Oui. L'Office des parcs et promenades effectue un suivi de ces chiffres. Nous n'avons pas les dernières données à disposition. En ce qui concerne les arbres plantés par la société civile, il n'y a pas de comptage réalisé à cet égard.

Quelles actions de votre plan d'action avez-vous faites en 2023 (séances, subventions...) ?

Nous ne sommes pas en mesure de présenter tout le spectre d'actions réalisées par l'Office des parcs et promenades à cet égard. Cependant, vous pourrez constater les actions suivantes : végétalisation de l'espace public comme à la rue des Sablons, le plantage d'arbres au cimetière, et la plantation de 15 grands arbres et plus de 1000 jeunes arbres et arbustes en plans forestiers au niveau des Emetaux, côté Tolochenaz.

5 SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

5 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Enfance, Culture et Durabilité*. La Municipalité propose d'en classer 2. La Commission de gestion est favorable au classement de 2 vœux et au maintien des 3 vœux restants.

Vœu N° 9 – 2018 : Que la Municipalité analyse régulièrement le coût des repas pour les élèves de la 7H à la 11H, et qu'elle adapte en conséquence la facturation pour les élèves non-morgiens.

Bilan de la Municipalité

Une analyse détaillée des coûts des repas des élèves 7P à 11S a été effectuée cette année. Sur cette base, la Municipalité a décidé de revoir les tarifs dès le 1er janvier 2024. L'ensemble des communes membres de l'ASIME va subventionner les repas pour les élèves de leur commune, afin de financer la différence entre le prix coûtant et le prix facturé aux familles.

Un monitoring annuel du coût des repas a été mis en place afin de suivre l'évolution des coûts et des recettes. Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 5 – 2019 : Que la Municipalité travaille en respectant les directives de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour contribuer au développement durable et plus particulièrement à lutter pour la transition énergétique démontre les liens de ces actions avec l'Agenda 2030 lors de ces communications publiques et au Conseil communal.

Bilan de la Municipalité

L'élaboration du Plan climat impliquera une remise en question de nombreux processus du fonctionnement de l'administration. La réflexion sur l'agenda 2030 y sera intégrée. La Municipalité communiquera son adhésion à l'Agenda 2030 en parallèle à la publication de son Plan climat.

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 4 – 2020 : Que la Municipalité envisage plusieurs moyens de versement, y compris par facture, pour recharger les cartes de prépaiement de l'AREMS.

Bilan de la Municipalité

Comme annoncé en 2022, depuis la rentrée scolaire 2023, le restaurant scolaire de Beausobre dispose, pour les élèves de 9-11S, d'un système de carte à prépaiement. Celle-ci est rechargeable en ligne, ou sur place (en cash, par carte ou TWINT). Dès lors, sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

La Municipalité propose le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être classé.

Vœu N° 8 – 2021 : Que la Municipalité entame une réflexion visant à encourager la réduction d'emballages auprès des commerçants et restaurateurs et afin que ceux-ci respectent davantage l'environnement avec des sacs en papier ou en toute autre matière biodégradable.

Bilan de la Municipalité

La Municipalité a communiqué son guide pour les manifestations durables en 2023, et annonce en début 2024 une aide financière pour les organisateur·rices de manifestations pour encourager l'usage de vaisselle réutilisable. Un projet de réglementation est prévu pour 2025, et permettra de limiter la production de déchets sur la voie publique, notamment par les organisateur·rices de manifestations.

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu,

Vœu N° 4 – 2022 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour trouver des solutions innovantes et adéquates permettant la mise en service d'un espace de restauration sur le site de Beausobre, a minima lors de congrès et de spectacles.

Bilan de la Municipalité

Un préavis a été déposé pour demander le financement des travaux à hauteur de CHF 770'000.00 ; une réponse du Conseil communal est espérée en février 2024. Dès l'acceptation du préavis, les travaux pourront être entrepris et un·e gérant·e sera recherché·e.

La Municipalité ne propose pas le classement.

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu,

6 CONCLUSION

Pour le **service de l'enfance**, cela semble bien fonctionner, au moins dans le CVE/UAPE visité de la Gracieuse. Nous pensons qu'il est aussi important d'avoir des activités, livres, jeux, animations ... proposées par les équipes en lien avec les enjeux sociétaux actuels (durabilité, numérique, vivre-ensemble-p.ex prévention du racisme, sexisme, LGBTIQ-phobies...).

Pour la restauration scolaire, cela semble aussi bien fonctionner, au moins dans le restaurant de Beausobre qui a été visité. Certains éléments de tarifications et d'offres pourraient être changés comme mentionné dans les vœux. Une plus grande collaboration entre la restauration, les structures du pré et parascolaires, l'Espace Couvaloup, l'office de la durabilité et les écoles serait intéressante pour traiter d'une sensibilisation à une alimentation saine et durable. Novae a participé à l'initiative Maybe Less Sugar ; il serait intéressant qu'Eldora le fasse aussi.

Pour le **service de la culture et durabilité**, Morges a de nombreuses activités culturelles gratuites pour sa population, une bibliothèque payante, et un grand théâtre qui accueillent des représentations avec un grand public avec un prix assez élevé même si c'est moins cher qu'ailleurs comme les frais du personnel ne sont pas inclus dans les billets. Par contre, tous les frais des représentations sont payés par les spectateur-ices. Le Cube semble avoir trouvé son public.

Le champ d'action de l'office de durabilité est très large et se repose en partie sur les autres services de la ville comme l'office des parcs et promenades pour les arbres, une planification au service de l'urbanisme et un entretien des bâtiments au service des bâtiments, puis une planification de la mobilité à l'office de la mobilité. Il serait intéressant d'utiliser un diagramme de flux entre les services pour savoir qui est responsable de quoi. D'après les discussions, au vu des nombreux enjeux et tâches et du peu de personnel, il en ressort qu'il est essentiel d'accorder plus de moyens pour la sensibilisation et de diminuer la complexité des démarches administratives (p.ex avec un soutien pour accéder au fonds d'encouragement au développement durable).

En conclusion, on constate plusieurs liens entre l'enfance, la culture et la durabilité, même si on pourrait avoir plus d'événements culturels en lien avec la durabilité et plus d'activités pour les jeunes en lien avec la culture et la durabilité.

Nous remercions M. le Municipal, ainsi que ses collaborateur-ices pour les échanges, toutes les réponses données oralement et par écrit rapidement et les visites. Nous espérons que les vœux émis par la commission seront mis en œuvre le plus rapidement possible.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission ENF :
Le président

Marc-Emmanuel Crippa

Kevin Richards

7 RAPPEL DES VŒUX 2023

Vœu N° 4 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux organiser la file d'attente au restaurant de Beausobre pour un service plus rapide et prioritaire pour les personnes avec des appuis, cours facultatifs ...

Vœu N° 5 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de mieux informer le jeune public sur les prix à tarifs réduits pour le théâtre de Beausobre.

Vœu N° 6 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité de traiter des demandes des particuliers/propriétaires pour obtenir des subventions pour les chauffages renouvelables ou d'un assainissement d'un immeuble plus rapidement.

Vœu N° 7 - 2023 : Que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et formaliser la collaboration entre les dicastères sur la thématique de la durabilité...

8 ANNEXES

8.1 RESTAURATION

Quelles mesures sont réalisées pour réduire les protéines animales lorsque les 2 types de plats sont proposés ? (cf p.16, végétarien moins cher)

Deux fois par semaine, le menu est végétarien pour toutes les personnes qui mangent dans les restaurants scolaires ou les structures d'accueil. Les jours où le menu comprend des protéines animales, la quantité est conforme aux directives de la Société Suisse de Nutrition. La mesure prise a été d'imposer deux menus végétariens par semaine (au lieu de laisser le choix, tous les jours).

Quelles sont les recommandations alimentaires dès 12 ans (en plus des indications générales du 2.8 du cadre de référence pour une alimentation durable, p.10), ou sont-elles 100% les mêmes que le document 2 en référence ?

Ces recommandations sont issues du label Fourchette verte junior qui va de 4 à 20 ans. Pour le restaurant scolaire de Beausobre, c'est bien les indications du point 2.8 du cadre de référence qui s'appliquent.

Quel est le bilan détaillé du suivi nutritionnel et de durabilité du mandataire externe ? Quels sont les progrès possibles, et toutes les conditions du cadre de référence sont-elles respectées ? Il est indiqué que ce bilan doit être à disposition des personnes qui y mangent, où se trouve-t-il, comment est-ce communiqué ?

En 2021, un suivi nutritionnel et de durabilité a été effectué dans notre cuisine de production. Il n'est pas prévu de le refaire prochainement, car cela coûte plusieurs milliers de francs. Comme convenu par le cadre de référence, la communication se fait auprès du prestataire et de la Municipalité.

Eldora utilise l'éco-score de Beelong. Quant à Novae, ils sont auditionnés chaque année, depuis 2018 par Beelong. C'est une garantie de l'application du cadre de référence.

Comme ce document n'est pas obligatoire pour le suivi nutritionnel et durable, quelles sont les différences avec le document contraignant/contrat actuel pour les prestataires de restauration ?

Dans le contrat signé par chaque prestataire, figure l'obligation d'appliquer le cadre de référence.

Quelle sensibilisation (affiche, animation...) est faite aux élèves sur la qualité, provenance, saisonnalité et impact de la nourriture (sur sa santé et environnement) ?

En plus du fait que chaque prestataire organise plusieurs ateliers de sensibilisation par année, le personnel qui accompagne les enfants aborde également ces aspects de manière régulière.

Pouvez-vous détailler les sensibilisations (nombre, format, type, contenu, lieu) effectuées sur la qualité, provenance, saisonnalité et impact de la nourriture (sur sa santé et l'environnement) ?

Nos fournisseurs participent à la Semaine du goût, à l'action Zéro Déchet, à l'initiative Maybe Less Sugar, par exemple. Des sensibilisations à la saisonnalité sont aussi prévues, par des affiches. Quant aux moniteurs et monitrices, elles répondent aux questions des élèves et/ou les sensibilisent en fonction de ce qu'elles voient.

8.2 DURABILITE

8.2.1 MANIFESTATIONS DURABLES

Quel bilan tirez-vous de l'utilisation du guide et de la mise à disposition de la vaisselle réutilisable ?

Le guide répond à toutes nos attentes. Il donne une base de discussion solide pour le dialogue avec les manifestations.

Que peut-on faire pour qu'il n'y ait plus de vaisselle à usage unique ?

L'interdiction totale de vaisselle à usage unique doit faire l'objet d'une loi fédérale ou Cantonale. La Ville œuvre à l'interdiction de la vaisselle à usage unique sur les manifestations qui se déroulent sur le domaine public. La sensibilisation reste pour l'instant le meilleur outil pour influencer le comportement sur le domaine privé.

Quel pourcentage des manifestations utilisent-elles majoritairement de la vaisselle réutilisable ?

Nous ne connaissons pas ces chiffres, mais pouvons estimer que près de 30% des verres servis en manifestation sont servis dans de la vaisselle à usage unique.

Quel pourcentage a reçu le bonus que vous proposez ?

Le bonus a été instauré en 2024. Il n'y a pas encore eu de subvention attribuée.

Que faites-vous pour favoriser structurellement (ou avec des infrastructures) des circuits courts pour la consommation alimentaire locale (p.ex restaurants scolaires ou pas et privés), à faible impact sur le climat et favorisant la biodiversité ?

La restauration, sous la responsabilité du Service de l'enfance, intègre des critères de durabilité dans le cadre de ses appels d'offres. L'Office de la durabilité a développé courant 2023 une directive pour l'organisation de réceptions durables à l'attention de Services de la Ville de Morges.

8.2.2 DIVERS

Que faites-vous spécifiquement pour l'Agenda 21, 30 (qui sont mélangés sur le site web) (notamment coordination, mise en œuvre, mesures et leur respect) ?

Nous mettons en œuvre un système d'indicateurs de la durabilité qui permettra de suivre l'évolution de la Ville de Morges sous l'angle des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Pouvez-vous en dire plus sur ce que Morges fait en lien avec les ODD, le système d'indicateurs Monet 2030 et le cercle Indicateurs ? (Pourquoi ne faites-vous pas partie du dernier en tout cas nous semble-t-il ?)

Morges crée un système d'indicateurs de la durabilité liée aux ODD. La première version devrait être disponible en début 2025. Les réflexions sont en cours.

Utilisez-vous les indicateurs de développement durable du canton de Vaud ?

Nous échangeons régulièrement avec le Canton et les communes voisines sur le thème des indicateurs. Nous utilisons de nombreuses données mises à disposition par le Canton, dans le cadre du monitoring énergétique de la Ville. Dans le cadre du système d'indicateurs de la durabilité, certaines données du Canton seront mobilisées, en effet.

Que serait-il le plus pertinent de cela pour Morges au regard de son domaine de compétences (à spécifier les différents champs d'applications vaudois et fédéraux) ?

La Ville de Morges souhaite effectuer un monitoring énergétique détaillé pour assurer le suivi de ses objectifs. À ce jour, il existe une marge d'amélioration dans la mise à disposition de données cantonales aux communes.

Vos activités se positionnent-elles dans un modèle de durabilité forte (sinon pourquoi), en lien avec le modèle du donut (limites planétaires, plancher social) ?

Certaines actions se profilent dans un modèle de durabilité forte, et d'autres moins, en fonction des marges de manœuvre en mains de la Ville. Le modèle du donut sert de filtre pour assurer que les mesures mises en œuvre par la Ville répondent à différents critères de durabilité. Il n'est pourtant pas à ce jour un objectif ou une finalité en soi pour la Ville.

Pour la biodiversité, il n'y a que charte jardin ?

Il y a en effet la Charte jardin, ainsi que le Fonds d'encouragement pour l'énergie et la durabilité et les subventions proposées.

Qu'en est-il notamment des sols et de l'obscurité ?

Un travail est effectué sur la qualité des sols entre le Service d'urbanisme et le bureau Région Morges du Projet d'agglomération Lausanne Morges. Cet indice de la qualité des sols permet d'évaluer les soins à amener aux sols, dans le cadre de travaux. Notre système d'éclairage public est équipé, en partie, de capteurs et d'atténuateurs de luminosité.

Que faites-vous pour le monitoring de la durabilité ?

Nous mettons en place un système d'indicateurs pour la durabilité sous l'angle des 17 objectifs des Nations unies, intégrant un suivi d'indicateurs pour la SE2035, l'arborisation, etc. Voir réponse à la question 37.

Que pouvez-vous dire sur la faune terrestre et aquatique, et les milieux aquatiques (stratégie, état des lieux, objectifs, principes de mesures) ?

À ce jour, il existe divers documents cadres permettant d'assurer l'accueil d'une faune et flore indigènes. À ces documents s'ajoutent les lois cantonales et fédérales, ainsi que les autorités cantonales, qui protègent et contrôlent l'état des cours d'eau et des milieux naturels de haute qualité.

Cela est-il comparable au niveau de pollution, qualité des cours d'eau ailleurs dans le canton de Vaud ?

Ces éléments sont de compétence cantonale.

Qu'en est-il de la diversité des espèces et des surfaces de compensation écologique (indicateurs DD VD) ?

La surface de compensation écologique et la diversité des espèces se réfléchissent à l'échelle fédérale. Pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer à ce sujet. Cependant, nous mettons en œuvre, dans la mesure du possible, toutes les recommandations du Canton vis-à-vis des questions de biodiversité, notamment grâce au plan sectoriel biodiversité réalisé à l'échelle de Région Morges. En parallèle, nous respectons le cadre légal et les contraintes établies par la DGE dans la totalité des activités entreprises par la Ville. De plus, une attention particulière est portée à la protection des espèces existantes à Morges, comme par exemple la protection des arbres majeurs dans le cadre de demandes d'abattage, ou la limitation de l'accès aux arbres au grand public dans le cadre des parcs communaux.

Que faites-vous pour une santé durable (pollution de l'air et sonore, promotion de la santé physique et mentale, alimentation durable...) ?

Diverses mesures sont entreprises par l'Administration ; l'Office de la durabilité ne les porte pas directement. Pour l'Office de la durabilité, les actions suivantes peuvent être relevées :

- a. En matière de pollution de l'air ou de pollution sonore, les efforts en matière de développement de la mobilité douce et du report sur des chaudières fonctionnant à partir d'énergie renouvelable contribuent au respect des normes de l'Ordonnance sur la protection de l'air.
- b. Alimentation durable : promotion dans nos activités de sensibilisation (expositions, animations, Semaine de l'environnement, eco-schools, collations organisées par la ville directive Greffe). Enfance : charte restauration collective durable.

Plus de matériel durable p.ex dans les structures de santé ?

Ce questionnement fera partie des réflexions du Plan climat.

Plan de mesures en lien avec la stratégie énergétique 2035 et la planification énergétique territoriale

06.04.2022

Le présent document précise les mesures qui mettent en œuvre la planification énergétique territoriale pour la législature 2021-2026. Les 5 premiers chapitres reprennent les 5 axes de la Stratégie énergétique de la Ville de Morges. Trois nouveaux chapitres ont été ajoutés pour témoigner de l'engagement de la Ville au sujet de l'économie circulaire, la biodiversité et la mise en œuvre d'un plan climat.

1 Production locale d'énergie renouvelable

1.a Chaleur à distance pour desservir le plus grand nombre :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
1.a.1	Création d'une SA pour la réalisation d'infrastructures énergétiques à Morges (biogaz, hydrogène, CAD, aquathermie, PV, ...).	x		INF
1.a.2	Réalisation de réseaux thermiques selon les principes de la PET - Réalisation CAD Beausobre-Hôpital (exploitation prévue en 2024) et CAD Marcelin (exploitation prévue en 2024).	x		INF
1.a.3	Démarchage de nouveaux clients dans le cadre des réseaux exploités par la Ville de Morges en compagnie de Romande Énergie.	x		INF
1.a.4	Engager une personne au poste de responsable technique pour le développement de réseaux CAD.	x		INF
1.a.5	Obliger le raccordement à un réseau de chauffage à distance lorsque la loi le permet - PACOM et PA.		x	URB

1.b Chaleur d'origine renouvelable pour les nouvelles constructions :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
1.b.1	Favoriser les projets d'énergie de réseau des acteurs privés dans les microquartiers.		x	BAT/INF/URB
1.b.2	En cas de nouvelles constructions, assurer un approvisionnement 100% en énergies renouvelables produites sur site pour la chaleur (par ex. Le Cube - géothermie, Chanel - raccordement CAD) et un maximum de production d'électricité sur site.	x		URB
1.b.3	Promouvoir le fond d'encouragement et les programmes de coordination comme Morges Rénove auprès de la société civile.		x	ENF

1.c Chaleur d'origine renouvelable pour le parc immobilier existant :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
1.c.1	Renoncer à l'usage du gaz pour la piscine du parc en faveur de l'utilisation de pompes à chaleur.	x		BAT
1.c.2	Renoncer à l'usage du gaz dans le cadre de la rénovation du collège de Chanel.	x		URB
1.c.3	Renoncer à l'usage du gaz dans le cadre de la rénovation du collège de La Gracieuse.	x		URB
1.c.4	Promouvoir le fond d'encouragement et les programmes de coordination comme Morges Rénove auprès de la société civile.		x	ENF

1.d Production locale et autoconsommation d'électricité renouvelable :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
1.d.1	Poursuivre la réalisation de centrales solaires sur les toitures des bâtiments communaux (RB14 et B3) et proposer un préavis au Conseil communal pour un deuxième crédit cadre afin d'exploiter le potentiel solaire des toitures appartenant à la commune.	x		BAT
1.d.2	Pour les bâtiments communaux, développer l'autoconsommation et améliorer la transparence grâce à une signalétique "énergie" - logiciel Solar-Log.	x		BAT
1.d.3	Poursuivre le turbinage des eaux de la nappe phréatique du Morand.	x		INF
1.d.4	Poursuivre l'alimentation 100% en électricité renouvelable pour l'administration communale avec une priorité pour la production d'électricité <i>in situ</i> .	x		INF

1.d.5	Promouvoir le fond d'encouragement et les programmes de coordination comme Morges Rénove auprès de la société civile.		x	ENF
-------	---	--	---	-----

1.f Biogaz pour valoriser la biomasse locale :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
1.f.1	Poursuivre l'augmentation annuelle de 0.7 % de biogaz majoritairement d'origine suisse dans le réseau de gaz naturel chaque année.	x		INF
1.f.2	Améliorer la production de biogaz sur la STEP et étudier la possibilité d'injecter ce gaz renouvelable dans le réseau.		x	INF
1.f.3	Promouvoir un forfait ou une offre biogaz auprès des consommateurs.		x	INF

2 Construction de bâtiments efficients

2.a Efficacité énergétique des nouvelles constructions :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
2.a.1	Mettre à jour le PACOM de manière à assurer un standard énergétique élevé pour les nouvelles constructions.		x	URB
2.a.2	Assurer que tous les nouveaux projets de construction appartenant à la Ville exploitent des ressources selon les plus hauts standards d'efficacité.	x		URB
2.a.3	Adopter un standard énergétique "low tech" et durable pour les bâtiments de la Ville de Morges.	x		URB
2.a.4	Construire une école nutritionnelle modulaire en bois-paille au Collège de Beausobre afin de limiter l'impact environnemental de cette nouvelle structure.	x		URB
2.a.5	Assurer la meilleure exemplarité en matière de durabilité pour la rénovation du collège de la Gracieuse.	x		URB

3 Assainissement du parc immobilier et des infrastructures communales

3.a Efficacité par l'assainissement du parc bâti et des infrastructures :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
3.a.1	Réaliser une stratégie pour l'assainissement de bâtiments communaux en vue de l'atteinte des objectifs de la SE2035. Obtenir les ressources pour financer les mesures préconisées. Réduction de la consommation d'énergie pour la chaleur visée de 43%.	x		BAT
3.a.2	Respecter les termes de la convention grand-consommateur signée avec la Confédération pour les sites de Beausobre et pour la Patinoire.	x		BAT
3.a.3	Mettre en œuvre un tableau de bord pour le monitoring énergétique des bâtiments publics.	x		BAT
3.a.4	Réaliser un préavis pour l'assainissement des luminaires du Parc des Sports et de la Patinoire, en faveur de technologie LED.	x		BAT
3.a.5	Déterminer l'avenir de la patinoire et l'inscrire dans une vision de réduction des consommations d'énergie.	x		BAT
3.a.6	Poursuivre la réalisation du programme Morges Rénove pour mobiliser les propriétaires de bâtiments jugés prioritaires en faveur de l'assainissement.	x		ENF/URB/BAT/INF

4 Encouragement et promotion de la mobilité durable

4.a Efficacité par le report modal, la mobilité douce et les transports publics :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
4.a.1	Poursuivre l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur la voie publique.		x	URB/INF
4.a.2	Poursuivre la mise en œuvre de la voie verte intercommunale - réalisation du tronçon morgien en 2023.		x	ADM/URB/INF
4.a.3	Mettre à jour la politique de stationnement de la Ville en vue de rationaliser l'offre en stationnement.		x	ADM/URB
4.a.4	Poursuivre la mise en place de contresens cyclables sur tous les sens uniques.		x	ADM/PRM

4.a.5	Mettre en place des itinéraires favorables aux modes doux sur le secteur Eglantine.		x	ADM/URB
4.a.6	Veiller à la promotion du report modal dans le cadre de tous les projets d'espace public et de densification. Place de la gare, rue de la gare, Place Dufour, Sablon, etc.		x	ADM/URB
4.a.7	Compléter le maillage "modes doux" selon le plan directeur communal des mobilités.		x	ADM/URB
4.a.8	Réaliser un préavis pour la détection des bus aux carrefours à feux pour assurer la priorisation des transports publics aux carrefours.		x	ADM
4.a.9	Promotion des transports publics par des actions ponctuelles en collaboration avec les MBC - Saturday Bus Fever.		x	ADM

4.b Efficience des véhicules de l'administration communale :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
4.b.1	Privilégier l'achat de véhicules électriques en première priorité et en deuxième priorité à gaz.	x		INF
4.b.2	Poursuivre l'injection de 20% de biogaz dans le réseau de gaz naturel pour le carburant (véhicules).		x	INF

4.c Plan mobilité de l'administration communale :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
4.c.1	Mettre à jour le plan de mobilité de l'administration communale de Morges.	x		ADM
4.c.2	Adopter un plan de mobilité pour le site de Beausobre.	x		ADM/URB

5 Dialogue avec la population et au sein de l'administration communale

5.a Engagement de et monitoring au sein de l'administration

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
5.a.1	Régulariser les critères de durabilité à intégrer dans le cadre d'appels d'offres publics.	x		INF
5.a.2	Poursuivre la sensibilisation sur la consommation de papier au sein de l'administration par le biais d'actions ponctuelles.	x		ENF
5.a.3	Mettre en œuvre une stratégie de monitoring en matière de durabilité afin d'assurer un maximum de transparence sur l'atteinte des objectifs de la Municipalité.	x		ENF
5.a.4	Traduire l'agenda 2030 en mesures concrètes pour la Ville de Morges.	x		ENF

5.b Sensibilisation, écoute et soutien à la population morgienne :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
5.b.1	Sensibiliser aux questions de durabilité sur les chantiers - communications diverses par les canaux de communication de la Ville, expositions, Reflets.		x	URB
5.b.2	Améliorer de manière continue les espaces publics et encourager ses usages par le biais d'aménagements temporaires et modulables.		x	URB
5.b.3	Poursuivre la sensibilisation aux thématiques en lien avec l'environnement par le biais de manifestations annuelles comme la semaine de l'environnement, earth hour, la semaine de la mobilité, la journée mondiale du climat, parmi d'autres...		x	ENF/INF/URB/COH/BAT
5.b.4	Accompagner la méthodologie de projet d'espace public avec des démarches participatives.	x		URB
5.b.5	Mettre en œuvre un nouveau fonds d'encouragement pour l'énergie et le développement durable.		x	ENF
5.b.6	Mettre en œuvre d'une campagne de communication pour le fond d'encouragement, focus entreprises, locataires, propriétaires.		x	ENF
5.b.7	Réaliser une stratégie de communication pour la Ville de Morges en matière de durabilité.	x		TOUS
5.b.8	Intégrer la possibilité de créer des jardins scolaires dans le cadre de projets de réaménagement et de reconstruction des sites scolaires.		x	URB/ENF

6 Mesures découlant de la réalisation et mise en œuvre du plan climat de la Ville de Morges

6. Atténuation et adaptation au dérèglement climatique :

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
6.1	Mettre en œuvre une phase de concertation des services communaux en amont de la rédaction du préavis plan climat.	x		ENF
6.2	Réaliser et mettre en œuvre le plan climat de la Ville de Morges, en bénéficiant d'un apport de la population par l biais de processus participatifs, et en assurant la réalisation de mesures concrètes.	x	x	ENF

7 Mesures en faveur de l'économie circulaire et des économies de ressources

7. Achats durables

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
7.1	Développer le réseau d'eaux grises pour l'arrosage.		x	INF
7.2	Stabiliser le taux de tri pour les déchets tout en maintenant une garantie environnementale optimale.		x	INF
7.3	En partenariat avec ZeroWaste Switzerland : diminuer la quantité de déchets produits par personne en promouvant l'économie circulaire et en développant le dialogue avec la population sur la réduction des déchets à la source.		x	INF
7.4	Encourager l'économie circulaire par le biais d'une politique de détournement de la filière déchets de tout ce qui est réutilisable ou réparable (reprise par des fondations...).		x	INF
7.5	Sensibiliser les entreprises du territoire morgien sur la réutilisation des matériaux de constructions.		x	INF/URB
7.6	Sensibiliser à l'économie circulaire sur les chantiers du service d'urbanisme.		x	URB

8 Mesures en faveur de la biodiversité

8. Mesures en faveur de la biodiversité

N°	Action	Mesure au bénéfice de l'administration communale	Mesure au bénéfice du territoire	Resp.
8.1	Réaliser et mettre en œuvre une stratégie d'arborisation.	x	x	INF/URB
8.2	Éliminer les produits synthétiques dans le traitement des espaces verts.	x		INF
8.3	Incoiter la haute qualité environnementale des espaces verts par le biais du PACOM.		x	URB
8.4	Développer la canopée, la perméabilité et les matériaux de revêtements de l'espace publics en faveur d'un respect de l'environnement.	x		URB/INF
8.5	Poursuivre la mise en œuvre des nombreuses mesures en lien avec la labellisation Ville verte de la Ville de Morges.	x	x	INF/URB/ENF